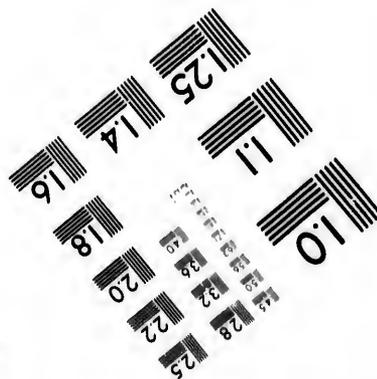
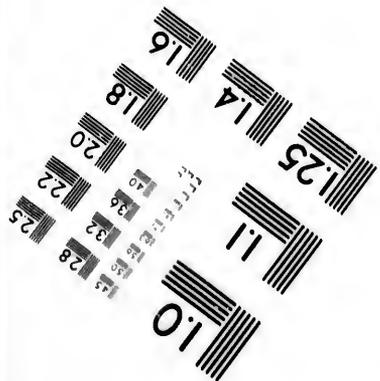
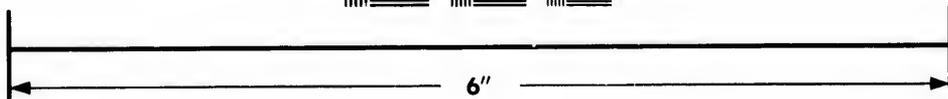
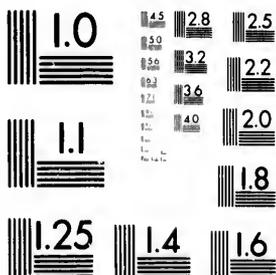


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
32
22
20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1981

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

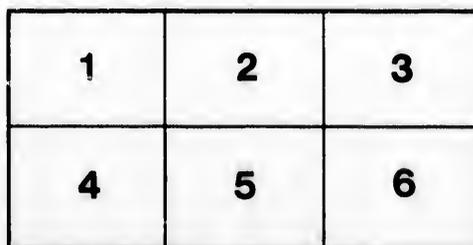
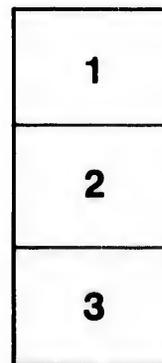
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

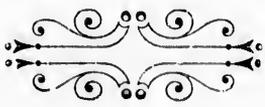
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

pa
50



LABRADOR
ET
GEOGRAPHIE

Par HENRY de PUYJALON



MONTREAL
IMPRIMERIE CANADIENNE
32, RUE ST-GABRIEL.

1893



LABRADOR

ET

GEOGRAPHIE

PAR

HENRY de PUYJALON



MONTREAL

1893

1893

(131)

80510

I
un
sa
rit
sig
gr
gé
pro
ten
on
et
rég
se
rég
con
vra
c'es
des
terr
géo
sur

LABRADOR ET GEOGRAPHIE

A notre époque dite de progrès, la *géographie précise* devient une nécessité internationale de premier ordre, toutes les puissances ayant pour principal objectif politique et pour base territoriale les barrières physiques qu'en style de protocole l'on désigne sous le nom de frontières naturelles. J'entends par géographie précise celle qui tient compte, non seulement des formes géographiques, mais encore des évolutions et des causes qui les produisent et qui les modifient. Déjà les Etats modernes n'acceptent plus qu'avec impatience les limites conventionnelles que leur ont imposées les conflits politiques ou les hasards de la guerre, et chaque puissance voudrait étendre son influence sur toute région qui, se rattachant à l'unité géographique qu'elle possède, se sépare nettement, par ses particularités de structure, des régions adjacentes étrangères à cette influence. Cette manière de comprendre la propriété nationale semble logique. Elle aura vraisemblablement la même durée que l'*individu géographique*, c'est-à-dire, qu'elle se perpétuera jusqu'au jour où, l'aplatissement des saillies et le remplissage des failles ayant ramené la surface terrestre au *niveau de base* (niveau de la mer), tous les individus géographiques seront ramenés à une seule unité du même ordre, sur laquelle pourra régner un empereur allemand, si l'aplatisse-

ment humain a coïncidé avec l'aplatissement du sol. En attendant cette époque prodigieusement éloignée, il n'est pas sans intérêt de rechercher à quelle unité géographique se relie notre province et de quels individus du même genre se compose cette unité.

On peut dire que l'analyse géographique d'une région est complète quand chacune des unités qui entrent dans la constitution de sa surface est bien définie et possède une dénomination qui lui est propre. En outre, les régions naturelles, ou unités géographiques, sont nettement définies par les manifestations physiques, topographiques et géologiques qui leur ont donné naissance. Il en est de même, à des titres à peine différents, des individus géographiques qui composent ces unités. Cela posé, si l'on jette les yeux sur la carte publiée en 1878 par l'arpenteur général Dennis,⁽¹⁾ l'on voit que la vaste péninsule comprise entre la mer d'Hudson, le détroit du même nom, l'Atlantique, le détroit de Belle-Ile, le Saint-Laurent et l'Ottawa peut être considérée comme unité géographique complète et qu'elle a pour base et pour foyer social et politique la province de Québec. L'on voit encore que cette unité se compose de trois individus du même ordre, un peu moins bien limités, il est vrai, mais que leurs caractères physiques rattachent sans conteste à l'unité primordiale. Ces trois régions sont : le territoire du Nord-Est, le Labrador et la province de Québec. La première comprend tous les versants de l'ouest et du nord ; la seconde, les versants de l'Atlantique ; la troisième, ceux du fleuve et du golfe Saint-Laurent. A l'intérieur, la région du Nord-Est est séparée de la province de Québec et du Labrador par la ligne de partage des eaux. La province de Québec et le Labrador sont limités, toujours à l'intérieur, par une ligne fictive — " supposed boundary " — allant de l'ouest à l'est jusqu'au méridien, qui passe à Blanc-Sablou, et coupant d'une

NOTE. — Map of the Dominion of Canada, showing the extent and situation of its public lands, also its geographical relation to the British Isles, Department of the Interior, Dominion Lands Office, Ottawa, 1st Nov., 1878.

G. DENNIS,
S. G....

On
et, si
diffé
natio
territ
Terre

manière remarquablement arbitraire les cours d'eau qui se déversent dans le golfe Saint-Laurent. — Pour conserver à l'individu géographique son intégrité, il eut fallu faire remonter cette ligne vers le nord jusqu'aux sources de la rivière des Esquimaux, appelée rivière du Nord-Ouest, par M. Dennis, puis, la faire redescendre, en longeant cette rivière et les lacs qu'elle dessert à l'est, jusqu'à Blanc-Sablon.

On s'explique assez facilement à quelles préoccupations obéissent les géomètres — je ne vois que cette épithète qui leur convienne — qui traçèrent cette " supposed boundary. " De l'Ottawa au Labrador, la province de Québec et le territoire du Nord-Est jouissent de leur limite naturelle interne, et le territoire du Nord-Est continue à en bénéficier, tout en longeant le Labrador, jusqu'à la baie d'Ungawa. Seule, la province de Québec, foyer social, politique et commercial de l'unité géographique, est réduite, aussitôt qu'elle confine au Labrador, à voir transformer sa limite naturelle en frontière de haute fantaisie. Cette transformation a dû atteindre le but qu'elle se proposait et paraître fort agréable à nos voisins de Terre-Neuve, qui, sans doute, apprécient comme elles le méritent les ressources de toute nature de la très grande région que l'on a jugé opportun de leur abandonner. J'ignore s'il existe des titres donnant à Terre-Neuve des droits sur le Labrador, et, s'ils existent, j'ignore s'ils sont dus à des traités ou à une durée de possession désormais imprescriptible : mais, quelle que soit leur origine, ils blessent toute logique et sont en contradiction complète avec les lois de la géographie moderne.

On ne saurait nier l'individualité géographique de Terre-Neuve, et, si le territoire de cette grande île eût été peuplé de nationalités différentes, nul n'eût été surpris de voir la plus puissante de ces nationalités absorber toutes les autres au profit de l'unification territoriale. Mais ce qui paraît étrange, c'est la revendication par Terre-Neuve de cette portion du continent désignée, très impro-

prement, à mon sens, sous le nom de Labrador. Géographiquement et géologiquement, cet État ne peut avoir plus de droits sur la région qui nous occupe que la parcelle n'en a sur le tout, que les boides n'en ont sur les corps stellaires qui les projettent, car, il est indubitable qu'à une époque où la géographie n'existait encore que dans les décrets de la Providence, un cataclysme géologique a séparé Terre-Neuve du continent, en creusant la faille qui forme aujourd'hui le détroit de Belle-Ile. La conformité des roches du littoral et du nord de Terre-Neuve ne saurait créer un droit pour cette dernière, et, cette conformité minérale fût-elle suffisante pour justifier un titre de possession, celui-ci ne pourrait autoriser que la revendication des terrains analogues, c'est-à-dire, de la partie du littoral qui s'étend de la baie Bradore à la rivière Saint-Louis, sur une largeur moyenne ne dépassant pas 12 milles.

Quoi qu'il en soit des prétentions de nos voisins et des erreurs géographiques commises au détriment des uns et au profit des autres, le Labrador a subi d'explicables modifications d'étendue

Il y a bien peu d'années encore, l'amiral Bayfield, que l'on ne saurait trop citer et qui nous a laissé sur une portion de ce pays les cartes les plus exactes que nous possédions, plaçait la limite sud du Labrador sur les bords du golfe Saint-Laurent, la faisant naître, à l'ouest, à la hauteur de Sheldrake, tout près du 65ème méridien. Depuis, M. Dennis, sous l'empire d'une hallucination géographique inexplicable, repousse cette limite à plusieurs centaines de milles dans le nord et la désigne par le "supposed boundary" inexplicable qu'il a tracé sur sa carte.

• Pourquoi ce déplacement ?

Serait-ce pour agrandir notre province, que M. Dennis lui aurait laissé une faible partie des territoires que la nature semblait avoir disposés pour obéir à son influence ? Cette hypothèse semble peu probable ; mais, quelles que soient les causes qui ont fait naître ces modifications, elles ne sauraient être durables, l'unification territoriale des portions similaires et liées entre elles ne

pouvant se produire qu'au profit du foyer moral ou politique dominant.

En prévision de cette unification, que je ne verrai pas, malgré mon vif désir, mais que l'avenir réserve aux enfants de notre race, je désignerai, dans la suite de cette étude, sous le nom de *Labrador canadien* toute la partie de la côte nord du golfe Saint-Laurent comprise entre les Sept-Isles et le Blanc-Sablon, et par *Grand Nord* ou *Labrador* la région limitée par le 66^{ème} méridien à l'ouest et l'océan à l'est, par la baie d'Ungawa au nord, et le golfe Saint-Laurent et le détroit de Belle-Isle au sud.

Les individus géographiques constitués par les trois divisions territoriales que j'ai indiquées dans le principe de cette étude n'ont-ils d'autre mérite que leur individualité, si nettement définie, ou possèdent-ils, outre cette individualité, des ressources naturelles assez sérieuses pour exciter l'intérêt ou la convoitise des unités adjacentes ou rapprochées? Pour peu que l'on veuille réfléchir, poser la question, c'est la résoudre. Oui, les régions qui nous occupent ont une haute valeur industrielle et commerciale, il n'en faut pas douter, et, pour tout penseur non prévenu, les agissements de Terre-Neuve au *Grand Nord* et les opérations de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans les territoires du Nord-Ouest suffisent à fixer toutes les hésitations. Il n'est pas jusqu'à l'indifférence voulue de la province de Québec pour des régions que la géographie géométrale et politique a faites siennes qui ne soit, à mon sens, un argument de plus en faveur de la thèse que je veux soutenir.

Quand il s'agit de grands pays encore très imparfaitement explorés, à peine connus, comme ceux dont nous nous occupons, il est quelquefois assez difficile de réunir d'autres données que des preuves relatives. Il n'en est point ainsi dans le cas qui nous intéresse, et, grâce aux explorations géologiques et minérales du Dr Robert Bell, aux explorations scientifiques et commerciales du lieutenant A. R. Gordon, grâce surtout aux exploitations fructueuses et prolongées de certaines compagnies et à l'avidité de nos voisins de Terre-Neuve, nous pouvons réunir un

faisceau de preuves directes suffisantes pour modifier les convictions des plus incrédules.

C'est ainsi qu'en consultant le rapport du Dr Bell, publié par la Commission géologique en 1877-1878, l'on constate, tout d'abord, que les matières minérales les plus utiles se rencontrent sur la côte occidentale des territoires du Nord-Est. Ces minéraux sont : (je cite textuellement le rapport du Dr Bell.)

LIGNITE — "L'existence du lignite sur la rivière Missinaïbi a été mentionnée dans mon compte-rendu de 1875, page 362. "Durant la dernière saison, je l'ai trouvé *in situ* en plusieurs "endroits sur cette rivière, entre le long portage et sa jonction "avec la Mattagami. . . ., etc.. (R. Bell.)"

ANTHRACITE — "L'existence de ce précieux minéral sur l'île "Longue a été mentionnée dans mon rapport de 1875, page 360. "Il a une cassure conchoïdale et un éclat brillant, et M. Hoff- "man a prouvé qu'il contenait 94.91 pour cent de carbone fixe "et seulement 0.35 pour cent de cendres. . . . etc.. (R. Bell.)"

Quelqu'écourtées que soient les citations dont j'émaille cette étude, elles ne sauraient toutes prendre place entre les montants du cadre si étroit qui doit les contenir. Je me contenterai, en conséquence, de donner la liste des matières minérales signalées par le Dr R. Bell. En se procurant le rapport qu'il a publié sur l'exploration de la côte orientale de la baie d'Hudson, on pourra compléter les renseignements que je suis contraint d'effleurer.

PLOMB — Dans les calcaires magnésiens de la série. — En 1858-1859, la Compagnie de la Baie d'Hudson a extrait 9 tonnes de ce minéral (galène argentifère).

PYRITE DE CUIVRE — En quantité suffisante.

OR — Dans les pyrites de fer et indices d'or alluvial.

ZINC — Sous forme de blende dans les dolomies.

FER — fer spathique (25.44 pour 100 de fer métallique, 24 pour 100 de carbonate de manganèse); — puis, à l'île Daviau, autre échantillon (27.83 pour 100 de fer métallique).

ARGENT — Dans les pyrites 0.145 d'once à la tonne avec des traces d'or).

Enfin l'on trouve encore le molybdène, le manganèse, l'asbeste, les agates, le jaspe, la calcédoine, l'axinite, les dolomies, les pierres à ciment, à bâtir, les argiles à brique, la pierre à savon, les dalles, et même les indices du pétrole, sur la rivière Abbitibi.

Certes, voilà une série minérale suffisante pour justifier quelques efforts. Mais ça n'est point tout, et la phrase suivante, que je trouve à la page 31 du même rapport, nous donne une haute idée des conditions climatologiques et culturelles du littoral sud de la baie de James.

Voici cette phrase :

“ Lors de notre retour à la factorerie de l'Original, à la fin de septembre, nous apprîmes qu'il n'y avait pas eu de gelées du tout de l'été et que les plantes les plus tendres, comme les melons et les concombres, les fèves, le baume, le tabac, la fève de ricin, etc., croissaient en plein air, étaient encore vertes et florissantes. Cependant l'été dernier a peut-être été plus beau que d'habitude.”

Même avec ce correctif, le tableau est encore séduisant et provoquera, j'en suis sûr, l'étonnement de quelques-uns de mes lecteurs, surtout s'ils veulent se rappeler qu'il s'agit des terres qui bordent la baie de James et que la baie de James n'est autre chose que la partie sud de la mer d'Hudson !

Il est évident que des conditions si favorables ne sauraient se continuer sans faiblir jusqu'aux limites nord de l'unité géographique à laquelle se rattache le territoire du Nord-Est : mais n'est-il pas déjà du plus haut intérêt de savoir que le chemin de fer que projettent quelques-uns de nos compatriotes d'origine anglaise trouvera, non seulement les anthracites et les lignites près de son parcours, mais encore de semblables oasis dans des contrées que l'on croit profondément désolées. Enfin, si les ressources culturelles s'atténuent à mesure que l'on s'élève en latitude, il n'en est pas de même pour les richesses animales que produisent abondamment les mers froides et les terrains les plus septentrionaux.

D'après le lieutenant A. R. Gordon, commandant, pendant trois années successives, de l'expédition dirigée par le gouvernement

fédéral vers la mer d'Hudson et le détroit de Cumberland, on rencontre, dans les eaux qui enveloppent à l'ouest, au nord et à l'est l'unité géographique dont nous parlons, les animaux marins qui suivent :

— la *baleine, franche* dont les fanons seuls valent \$12.000 la tonne ;

— le *narval*, qui fournit de l'huile et de l'ivoire ;

— le *morse*, qui comme une peau estimée, de l'huile et de l'ivoire ;

— les *marsouins blancs* et les *phoques*, que tout le monde connaît ;

— le *cachalot* (bottle nose) recherché pour le spermaceti que contiennent ses cavités encéphaliques ;

— le *saumon*, la *truite saumonée*, etc ;

Voici, du reste, comment s'exprime cet officier distingué à propos du saumon capturé par la Compagnie de la Baie d'Hudson :

“ La Compagnie de la Baie d'Hudson ne fait la pêche du saumon, à présent, que dans la baie d'Ungawa. Jusqu'à cette année, de *larges quantités* de saumons, prisés dans les rivières qui se déchargent dans cette baie, ont été envoyées à l'état frais dans leur navire réfrigérateur, le steamer *Disna*. On m'informe qu'elle trouve plus profitable d'expédier le saumon salé, car elle l'a fait cette année. On m'a dit aussi que la compagnie se proposait de faire cette pêche *sur une plus grande échelle à l'avenir*. *D'autres rivières*, qui coulent vers le détroit sur sa rive sud, nourrissent de *grandes quantités de saumons* ; quant à la qualité de ce poisson, je puis la garantir, car je n'ai jamais mangé de plus délicieux saumons que ceux que nous apportaient, tout fraîchement pris, les Esquimaux de la baie Stupart.”

Puis, dans ses considérations sur le commerce de ces régions, il s'exprime de la manière suivante :

“ Le commerce de la région de la baie et du détroit d'Hudson n'est, à proprement parler, que de l'échange, les produits passant simplement d'une main à l'autre ; pour l'étude de la valeur réelle de ce commerce, le tempérament et le caractère des indigènes forment un élément très important. Je ne puis entrer dans les

détails du commerce des fourrures, dont les secrets ne seront jamais connus que par l'ouverture d'un chemin de fer ; mes rapports avec les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson me prouvent que, tout causeur, tout hospitalier et tout affable que l'employé puisse être, demandez-lui, par exemple, si la loutre devient rare, il vous répondra infailliblement : " Oh ! très rare, excessivement rare ; le poste n'est nullement profitable et n'est maintenu que dans l'intérêt des sauvages." Je n'ai jamais rencontré un officier admettant que son poste était profitable à la compagnie, de sorte qu'à prendre leur parole, on serait porté à croire que la compagnie n'est qu'une institution philanthropique et patriotique colossale, payant \$20.000 *par année au gouvernement canadien* pour le simple privilège de nourrir les sauvages de la baie d'Hudson qui ne tombent pas sous l'effet de nos traités. Je ne puis parler des Sauvages ; mais j'ai la plus haute opinion des Esquimaux, de ceux surtout qui n'ont eu que peu de rapports avec leurs frères blancs : leur aptitude à la civilisation et leurs dispositions naturelles sont aussi éminemment bonnes que possible."

Il ajoute que le commerce entier de cette région, qui se trouve *sous la juridiction du Canada*, est entre les mains de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des *compagnies de pêche à la baleine des Etats-Unis*.

Il trouve digne de remarque — et l'on ne peut nier qu'il ait grandement raison — que, jusqu'à présent, *nul Canadien* n'ait profité du développement des ressources de ces contrées, *sauf ceux qui ont pu être actionnaires* de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Enfin, il conclut de la manière suivante, conclusion que je prierais mes lecteurs de ne pas oublier :

" Dans un rapport précédent, j'ai attiré l'attention sur le fait que la colonie de Terre-Neuve percevait les droits de donane sur les articles consommés dans la partie du Labrador qui appartient au Canada. *Fort Chimo* est clairement dans les limites de la puissance, et c'est un point de distribution pour plusieurs autres stations ; cependant *les droits* sur toutes les marchandises du navire qui approvisionne ce poste *sont perçus par le gouvernement*.

de *Terreneuve*, la compagnie bénéficiant de la différence entre notre tarif et celui de *Terreneuve*."

Dans l'exposé qui précède, laissant de côté les droits historiques si glorieux de la race française sur les régions qui nous occupent, droits désormais exclusivement affectifs et que nous ne saurions invoquer, après le traité de 1763, qu'en faveur du Dominion, j'ai essayé de démontrer que l'unité géographique dont la province de Québec est la base ne peut échapper, dans l'avenir, à l'influence économique et sociale de cette dernière.

J'ai également essayé d'établir la très réelle valeur des ressources aussi variées que précieuses de cette unité.

Enfin, me plaçant au seul point de vue géographique, j'ai fait ressortir de mon mieux l'inanité des prétentions de *Terreneuve*, laissant au commandant A. R. Gordon le soin de stigmatiser les agissements fiscaux de cette grande île et d'expliquer les motifs désintéressés qui poussent la Compagnie de la Baie d'Hudson — (différence de tarif) — à solder les droits de douane, qui frappent ses importations, entre les mains des agents de nos voisins du sud-est.

Il ne me reste plus qu'à expliquer comment il est possible que des régions très nettement définies et d'une telle valeur soient restées longtemps inconnues et longtemps éloignées du concert social moderne.

Les causes de cette exclusion injustifiable doivent être attribuées à la Compagnie de la baie d'Hudson, si merveilleusement organisée pour tous les monopoles, qu'elle a pu, pendant plus de deux siècles, maintenir dans une sorte d'esclavage ou d'ilotisme les tribus aborigènes et les chasseurs blancs qui peuplaient et qui peuplent encore les territoires auxquels elle a donné son nom.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que l'influence absorbante et éteignante qu'elle obtint dans les parages où elle exerça sa souveraineté n'était appuyée sur aucun titre sérieux, sur aucune concession royale bien définie.

" Au reste, la compagnie anglaise avait une si médiocre confiance dans la validité de sa charte, que, vingt ans après l'avoir obtenue, (en 1690), elle en demandait la confirmation au gouvernement, qui la reconnut, mais *pour sept années seulement*.

“ A l'expiration du temps fixé, aucune nouvelle demande ne fut adressée au parlement par la compagnie, et jamais, depuis, les privilèges que lui conférait cette charte ne furent renouvelés.” — (Paul de Caze : *La frontière nord de la Province de Québec*, page 92.)

Cette charte — *qui ne fut pas renouvelée* et que le roi Charles II avait accordée en 1668, sur les instances du prince Rupert, — permettait à la célèbre et trop puissante compagnie d'exploiter presque tous les pays à fourrures de l'Amérique du Nord. Elle usa dans la plus large mesure de cette royale permission et parvint bien vite, au moyen d'échanges spéciaux, au plus haut point de prospérité. Chasseurs blancs et chasseurs aborigènes devinrent en peu de temps débiteurs obligés de la compagnie, qui sut, en compliquant leurs besoins et en entretenant soigneusement leurs dettes, les transformer très rapidement en véritables ilotes.

Dans de semblables conditions, il lui était facile de jeter le voile le plus épais sur les richesses des régions qu'elle avait intérêt à conserver pour elle seule. toute intrusion étrangère ne pouvant que porter atteinte à son influence et à son commerce. Elle ne manqua point à cette tâche, et c'est pourquoi les territoires du Nord-Est, le Labrador proprement dit et le Labrador canadien, cachés et dépréciés systématiquement, nous sont restés inconnus.

Depuis que la Compagnie de la Baie d'Hudson, cédant, en 1870, *tous ses droits* au gouvernement canadien, a jugé bon de se transformer, ainsi que le dit avec une bienveillante ironie le lieutenant A. R. Gordon, en institution de haute philanthropie, bien des voiles se déchirent, bien des brouillards se dissipent, et bientôt, je l'espère, la plus vive lumière se répandra sur des contrées aussi dignes d'intérêt au point de vue politique qu'au point de vue industriel et commercial.

Mais pour avancer l'instant d'une réunion que tout appelle, le gouvernement de la province de Québec ne pourrait-il, imitant en cela la province d'Ontario, obtenir du gouvernement fédéral que les frontières de fantaisie qui bornent au nord notre province fussent rectifiées une dernière fois et fixées désormais

aux limites naturelles de l'unité géographique dont elle est la base et le foyer ?

La province ne pourrait-elle trouver dans un remaniement territorial, dont l'opportunité et la logique ne peuvent se contester, de tels aliments nouveaux à son activité, à son commerce et à son industrie, que l'état de ses finances n'en fût rapidement amélioré ?

Serait-il impossible d'attirer vers les régions nouvellement annexées la colonisation industrielle et commerciale et ses capitaux ? D'importantes compagnies ne se sont-elles pas fondées au Groënland, et nos voisins d'Amérique ne progressent-ils pas sur des terres que nous avons longtemps ignorées ?

Enfin cette prospérité que la Compagnie de la baie d'Hudson sut rencontrer pendant des siècles, ne saurions-nous la retrouver au profit de la fortune publique ou particulière ?

Je laisse à de plus autorisés le soin de résoudre ces questions, dont la solution me paraît absolument intéressante et qui eussent été vite résolues, il me semble, si Dieu m'avait fait Canadien riche et puissant.

Avant de discuter la valeur des différents systèmes de colonisation ou de crédits colonisateurs applicables aux individualités géographiques que je viens de décrire, il est nécessaire d'esquisser à grands traits les caractères les plus saillants de la fraction de notre province que j'ai désignée sous le nom de Labrador canadien.

Cette fraction est comprise entre le méridien $56^{\circ} 11'$ à l'est et le méridien $67^{\circ} 22'$ à l'ouest. Elle est bornée au sud par le golfe Saint-Laurent et le détroit de Belle-Ile, et au nord par la limite de fantaisie que M. Dennis a dénommée "supposed boundary". L'amiral Bayfield la limitait par le 65^{ème} méridien à l'ouest et lui conservait à l'est sa limite naturelle, l'océan. Il a eu le bonheur d'ignorer la frontière septentrionale et de ne pas tenir compte du méridien de Blanc-Sablon, plus arbitrairement choisi et plus illogiquement encore, s'il est possible, comme limite orientale, que celle que l'on veut nous imposer comme barrière septentrionale.

Quoi qu'il en soit des rectifications ou des nouveaux empiètements que nous réserve l'avenir, il semble peu douteux que cette région fut exploitée pour ses pêcheries dès les temps les plus reculés. Les premiers qui tentèrent cette industrie dans ces parages furent les Basques. Ils couvrirent de leurs *chaffauds* et de leurs fours à fondre les graisses toute la côte nord du golfe Saint-Laurent, jusqu'au-dessus du Saguenay, où l'on retrouve les traces de leur séjour à l'*échaffaud des Basques*, trois milles environ à l'ouest de la rivière au Canard, près de Tadoussac.

Tout porte à croire qu'ils exploitaient les côtes et les bancs de Terre-Neuve bien avant la venue de Sébastien Cabot en 1487. Peut-être furent-ils les contemporains des Islandais et des Danois ! D'après Léonce Goyette, la tradition unanime des pays basques attribue la découverte des parties septentrionales du Nouveau-Monde à *Echaide*, et, dès le milieu du quinzième siècle (1440 ou 1450), les cartes de l'époque indiquent, au loin dans l'Atlantique occidentale, des îles de *baccaléos* (ou des morues) dont le nom basque s'est conservé pour l'île de Terre-Neuve jusqu'à une époque récente.

Il est très probable que, séduits dès le début par le calme relatif des eaux du golfe Saint-Laurent, où ils rencontraient en abondance les poissons et les cétaqués des mers froides sans avoir à courir les dangers que présentent, en général, les parages glaciaires, ils s'y fixèrent et y fondèrent de véritables colonies. Les vestiges de leur séjour y sont plus nombreux que partout ailleurs et la seule île *Nuc*, du groupe de Mingan, possède, à l'ouest et à l'est du petit havre que l'on y rencontre sur le bord occidental, les débris encore très bien conservés de cinq fourneaux à fondre les graisses de baleine, qui furent érigés par ces intrépides navigateurs, le mode de construction des baleiniers de notre époque ne comportant ni la même structure, ni la même orientation.

C'est à eux également que l'on doit, selon toute vraisemblance, le nom de *Labrador*. Ils durent tout d'abord le donner à la côte nord du golfe (côte sud du Labrador canadien) dont les terres basses, entièrement couvertes de fourrages très verts offrent, d'une

certaine distance au large, les apparences de la plus complète fertilité.

Ainsi se justifierait l'application d'une épithète qui ne pourrait être qu'une ironie d'un goût médiocre si, au lieu d'avoir été donnée par extension, elle eût été imposée dès le principe au Grand Nord, le jour où les Basques posèrent le pied pour la première fois sur ses rives arides et dénudées.

Il est donc permis de croire que l'individu géographique sur lequel Terre-neuve perçoit des droits si peu justifiés et où la Compagnie de la baie d'Hudson n'exerce plus, paraît-il, que les œuvres de la plus haute philanthropie, dut son nom lui-même à cette partie du Labrador canadien dont il n'était, à cette époque, que *partie territoriale* intégrante et *simple prolongement* vers le nord.

Les Basques ont disparu. Ils ont été remplacés de nos jours par les gens de Jersey — les Jersiais, comme on le dit sur la rive nord — par des Acadiens et des Canadiens, de la pointe de Monts à Kegaska ; par des Irlandais et des Ecossais, de ce dernier point à Blanc-Sablon, et enfin par une foule trop considérable de navires américains et terre-neuviens que l'on appelle *banquiers* et qui, se dissimulant sous le pavillon — que l'on dit très complaisant — des provinces maritimes, mettent au pillage par tous les moyens nos banes de morue et de flettans, au grand détriment des Jersiais et des Anglais, qui sont nos nationaux, et des pêcheurs canadiens et acadiens, qui sont les fils de la côte et les véritables continuateurs des Basques. Il est difficile de s'expliquer l'existence prolongée et sans entraves d'un pareil état de choses. Le gouvernement fédéral n'est, en quelque sorte, que *l'usufruitier* du golfe pour la province de Québec, à laquelle l'on ne saurait nier les droits les plus complets de *propriétaire* sur une étendue d'eau qu'elle enferme de toute part. Ne pourrait-elle exiger que le fond dont elle a cédé la jouissance fût administré de tout autre manière et protégé assez efficacement pour ne rien perdre de sa valeur ? En industrie comme en politique, l'inexécution des articles d'un contrat ou d'un traité n'entraîne-t-elle pas l'abrogation, souvent sans appel ?

Mais si les eaux marines du golfe sont les plus riches du monde, les rivières et les lacs du Labrador canadien ne leur cèdent en rien. Le saumon, la truite, le ouananiche et l'anguille y abondent, et certains lacs contiennent de nombreuses espèces peu étudiées dans nos eaux douces, parmi lesquelles je citerai : le poisson blanc, la barbotte, le silure, etc., ou des espèces très voisines.

Tous les produits de l'intérieur se dirigent pour la plupart vers le littoral de cette région, car la plus grande partie des chasseurs montagnais et des chasseurs blancs y transportent toute la pelletterie qu'ils ont capturée. Il s'y exporte, malgré les entraves que font naître les pêcheurs à la ligne — les *officiers*, — un grand nombre de saumon salé. On y manufacture beaucoup d'huile de loup-marin, de morue, et même, depuis deux années, une assez grande quantité d'huile de baleine. Les peaux y abondent et le commerce de la morue verte et séchée y est des plus florissants.

Les bois n'y sont pas sans quelque valeur et les plantes marines ne sont nulle part en pareille abondance. Les terrains que l'on y rencontre fournissent amplement les légumes et les fourrages nécessaires à l'alimentation des hommes et des animaux. Enfin, le gibier de mer, quoique livré sans défense à toutes les entreprises des pêcheurs étrangers — les *banquiers*, qui enlèvent les œufs par tonnes, — y pullule et pourrait, mieux protégé, devenir la source de transactions d'une certaine importance.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les ressources de cette individualité territoriale : j'en ai déjà parlé en différentes circonstances et, quoique mes explorations eussent dû rapporter quelques fruits, je leur accorde une trop mince valeur pour les faire intervenir dans cette étude.

Il me suffira de dire qu'au point de vue minéral, les richesses du Labrador canadien doivent être grandes. Dieu ignore le caprice et, là où il a créé la plus imposante des manifestations cristallines que je connaisse, il a placé non seulement les roches qui la constituent, mais encore tous les minerais et tous les minéraux qui les accompagnent.

Puis, si les ressources de cette région sont mal connues ou né-

gligées, il ne s'en suit pas que son importance géographique et stratégique soit diminuée, et n'eût-elle pour plaider en sa faveur d'autres causes, que cela devrait suffire à lui mériter l'intérêt le plus soutenu des hommes d'Etat, pour lesquels les complications et les surprises de l'avenir ne sauraient être des quantités négligeables. Il y a quelques mois à peine, l'un des orateurs les plus distingués de Montréal soulevait, au Parc Sohmer, la question de l'indépendance. Il ne concluait pas, il est vrai, à une solution immédiate de cette grave question ; seulement il la prévoyait dans un avenir peu éloigné peut-être.

Si l'indépendance se produisait, soit au profit des unités réunies, soit au profit des unités séparées, qu'advierait-il du golfe Saint-Laurent et de son littoral nord ? Et si quelques-unes des unités, comme les provinces maritimes et la province d'Ontario, jugeaient utile à leurs intérêts de se joindre à la république voisine — hypothèse qui n'a rien d'impossible et qu'il est même sage de prévoir, — que deviendrait alors pour nous ce Labrador canadien dédaigné et dont nous livrons d'un cœur si léger les secrets stratégiques à l'étranger ? La réponse est facile.

Il deviendrait la clef, ou plus justement la porte des territoires de l'Amérique Septentrionale restés indépendants. Il serait tout à la fois un gage de force et de faiblesse. Car, si l'on détruit des lignes ferrées, si l'on coupe des ponts, si l'on rase des villes ou si on les abrite derrière des forts avec une facilité relative, on n'obstrue pas, on ne ferme pas un golfe Saint-Laurent aussi aisément ; l'on s'y établit solidement, l'on en cèle les points faibles, l'on en fortifie les lieux exposés, et ça n'est point la tâche facile et rapide, mais bien, au contraire, œuvre de longue haleine et hérissée de difficultés.

Cette œuvre, dont l'importance n'échappera à personne, comment l'accomplir, si ce n'est en développant les ressources de cette région, en y appelant, en y soutenant par tous les moyens possibles des populations énergiques, déjà rompues par leur métier à toutes les fatigues et à tous les labeurs de la vie du marin. Et ce résultat, comment l'atteindre économiquement pour l'Etat et avantagement pour ces populations, si ce n'est par une protec-

tion efficace dans le présent et par la colonisation dans l'avenir ?

La colonisation ! L'on conçoit facilement qu'il ne peut être question ici du mode colonisateur qui se base sur la culture. Quoique bien loin d'être aussi infertiles qu'on le prétend, les territoires du Labrador canadien s'y prêteraient peu. Il s'agit évidemment de colonisation industrielle ou commerciale. Ce genre de colonisation peut s'appliquer de deux manières :

Par colonisation coopérative avec participation et surveillance de l'Etat ;

Par colonisation exclusive, avec monopole limité faisant réversion à l'Etat.

Ces deux modes colonisateurs seraient, à mon sens, les deux seuls applicables.

Cependant, le premier, qui ne diffère en réalité du second que par l'ingérence de l'Etat, me paraîtrait préférable, car l'on ne saurait se dissimuler que les grandes transformations territoriales, industrielles ou commerciales ne s'obtiennent rapidement et bien qu'au moyen du monopole le plus étendu. Mais le monopole devient souvent un danger entre les mains de particuliers parvenus à une trop grande puissance ou à une trop grande richesse, et il vaut toujours mieux, dans l'intérêt public, que l'accroissement anormal de richesse et de pouvoir se produise au profit de l'Etat, sorte d'impersonnalité que l'on peut toujours contrôler ou atteindre dans les pays où domine le gouvernement du peuple par ses représentants.

HENRY DE PUYJALON.

